

L'actualité du village

Chères Igonaises, chers Igonais,

L'année 2021 s'achève, toujours marquée par la Covid. Malheureusement cette pandémie étant encore d'actualité, la vie et les actions de la commune sont rythmées par cette crise alors que nous aspirerions à retrouver une vie « comme avant ». La dernière conséquence de cette crise étant la demande du Préfet d'annuler les cérémonies des vœux prévues en janvier. Malgré toutes ces contraintes, nous avons essayé de mener à bien nos projets, d'avancer et de faire vivre Igon.

Des contraintes ou travaux non prévus ou tout simplement l'obsolescence de certains équipements ont induits des dépenses non prévues au budget 2021. Cependant cela reste des aléas courants qui font aussi partie de la gestion d'une Municipalité. Voici les dernières informations relatives à la commune sur les quatre derniers mois.

Evènements climatiques



Le chemin de "la prise" sous les eaux

Le vendredi 10 décembre, le village connaissait un épisode de forte pluie accompagnée d'un redoux provoquant la fonte des neiges. En conséquence, l'Ouzom en crue se déchaînait, sortait de son lit et inondait les prairies proches.

Fort heureusement, aucune maison n'eut à subir de dégâts, le chemin communal menant à « la prise d'eau » fut fortement endommagé menaçant de créer un déversement du canal dans l'Ouzom. Dès le lundi, une entreprise venait sécuriser les lieux et retirait les embâcles les plus importants et les plus dangereux de l'Ouzom. Le 17 décembre, la commune était déclarée en état de catastrophe naturelle.



Le même chemin après la crue

Nous sortons de cet épisode sans trop de mal, cependant cela nous impose pour l'avenir à nous pencher sur les aménagements à prévoir sur les berges de l'Ouzom. Pour cela nous nous sommes rapprochés du syndicat du Gave et de l'Ouzom afin d'évaluer les risques futurs.

Avenue du pic du Midi

Une préoccupation des riverains de l'entrée nord du village devant l'établissement DITEP est la vitesse excessive de nombreux véhicules. Pour rappel, cette zone est limitée à 30 km/h. Ainsi, pour « casser la vitesse », le Conseil Départemental a installé un déhanchement à notre demande. Nous avons préféré une structure faite de plots et non en dur afin de tester ce dispositif dans un premier temps. Nous l'aménagerons dans le futur si les résultats sont concluants, nous envisagerons d'autres solutions si nous n'obtenons pas une baisse significative de la vitesse des usagers.

La sécurité routière dans notre village reste une priorité pour nous et nous demandons à chacun d'adopter un comportement citoyen en respectant les vitesses et le code de la route dans notre village...et ailleurs. Sur le plan financier, nous remercions le Conseil Départemental d'avoir pris en charge à 100 % cet aménagement.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : mairie.igon@wanadoo.fr / www.igon-bearn.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux FACEBOOK, INSTAGRAM ET INTRAMUROS.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Enfouissement des réseaux Rue des Pyrénées

Le début des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Pyrénées est bien programmé pour le début d'année 2022. Ceux-ci devaient débiter en fin d'année 2021, cependant le délai nécessaire afin de récupérer les accords signés des riverains combinés au renouvellement des appels d'offres du SDEPA (Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques) auprès des entreprises opératives nous ont contraint à repousser le début des travaux.

Maison du Martinet

Pour rappel, la maison du Moulin du Martinet a été acquise le 23 juin 2021 pour la somme de 125 000 €. Le projet consiste à la création de deux appartements T4. Concernant les travaux, la première étape reposait en la réalisation de plans et un estimatif des travaux afin de pouvoir constituer les dossiers de subventions. Parallèlement était lancée une consultation dans le cadre d'une procédure simplifiée afin de sélectionner le Maître d'œuvre.

Le montant des travaux est estimé à 260 000 € HT. Les subventions accordées à aujourd'hui sont : 56 720 € de DETR, 55 903 € du Département et 15 000 € de l'EPCI. Concernant la procédure de désignation du Maître d'œuvre, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 9 octobre 2021 pour analyser 3 offres reçues. Il s'agissait des offres des sociétés Thal Archi, Atelier rouge Grenade et Créatig, cette dernière est retenue avec un montant d'honoraires représentant 5.33 % HT des travaux, soit 13 858 € HT. L'étape en cours est la réalisation d'un descriptif à destination des entreprises afin de publier une offre de marché et recueillir les devis des entreprises sur les différents lots. Le début des travaux devrait intervenir début du 2eme trimestre 2022.

Site internet

Notre vieux site internet étant frappé d'obsolescence, le créateur d'origine n'étant plus en activité, il est impossible d'en assurer la maintenance. Nous avons pu le conserver jusqu'à aujourd'hui, mais au fil des mises à jour impossibles à effectuer, il devient très difficile de l'administrer correctement. Nous allons devoir en changer en 2022. Plusieurs devis sont en cours. Si vous avez besoin d'informations relatives à la commune, celles-ci sont affichées sur les panneaux réglementaires, vous pouvez bien sûr faire une demande au secrétariat des éléments que vous souhaitez.

Commémoration du 11 novembre.



Beaucoup de monde lors de cette cérémonie

Cette année, malgré la crise sanitaire, la cérémonie du 11 novembre a pu se tenir dans des conditions quasiment normales. Cette commémoration d'un événement s'étant achevé il y a plus d'un siècle, perpétue le devoir de Mémoire afin de ne pas oublier les jeunes de notre pays tombés au champ d'honneur et plus particulièrement ceux de notre village ayant fait le sacrifice de leur vie afin que nous puissions rester libres.

En ce sens la présence des enfants des deux écoles de notre commune, mais aussi de leurs professeurs, parents et de nombreux habitants d'Igon est réconfortante et contribue à ce devoir de Mémoire. L'appel des Morts pour la France suivi de la Marseillaise parfaitement interprétée par les enfants des Ecoles sont toujours les instants marquants de cette cérémonie. Celle-ci s'est conclue par un verre de l'amitié en plein air, sous le préau de l'école.

RGPD

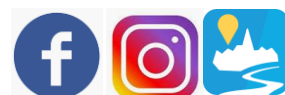
Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD–UE 2016/679) est entré en vigueur le 25 mai 2018. La Commune d'Igon gère de nombreuses données personnelles permettant de vous identifier lors de l'instruction des dossiers, soit pour répondre à des obligations légales, soit dans le cadre des services proposés à sa population. Pour toute question relative à la politique de protection des données vous pouvez joindre directement la mairie ou notre DPO (Délégué à la Protection des Données) par mail : dpo@apgl64.fr

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : mairie.igon@wanadoo.fr / www.igon-bearn.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK, INSTAGRAM ET INTRAMUROS.**

Ne pas jeter sur la voie publique.



Marché de Noël



Le château gonflable a connu un vif succès

Le 18 décembre se déroulait sur la place de la Mairie, le premier marché de Noël organisé par la commune en collaboration avec l'Association Festive Igonaise et les conscrits. Le soleil était au rendez-vous, les différents exposants s'installant en début de matinée, le marché pouvait commencer tranquillement vers 10 heures. Les enfants étaient particulièrement actifs dans la structure gonflable installée par l'AFI, mais aussi très intéressés par l'atelier créatif animé par Eve Bonnet.



Tout le monde était en place dès le matin

La situation sanitaire et l'obligation du Pass ont sûrement découragé certains, mais cet événement est à pérenniser et à développer dans les années futures en espérant que nous pourrions en profiter sans aucune contrainte.

Concours de dessin



Les dessins lauréats

Vif succès pour la 1ère réalisation du Conseil Municipal des Enfants : un concours de dessins sur le thème « Les Contes de fées ». Les enfants du CME ont fait leur choix parmi une quarantaine d'œuvres et les lauréats sont :

- Simon Berthelot dans la catégorie des 3 à 5 ans
- Enola Ladagnous pour les 6 à 10 ans
- Jade Vergnaud chez les 11 à 15 ans
- Gérald Shulz les 16 à 99 ans...

Tous les participants ont eu un lot de consolation. Une remise des prix autour d'un goûter a eu lieu lors de l'ouverture de l'exposition dans la salle des jeunes, ceci dans une ambiance chaleureuse et le respect des gestes barrières.

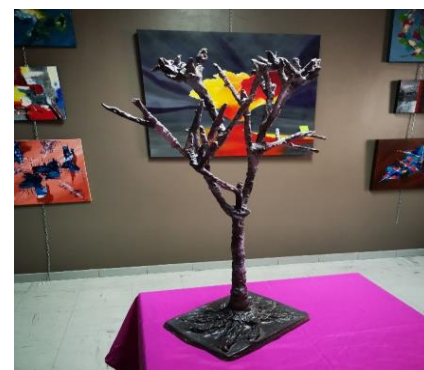


Le CME en pleine délibération

Exposition peintures

Michel Carrère, adjoint au Maire durant de nombreuses années mais aussi artiste peintre a exposé ses œuvres entre le 20 et le 26 septembre dans la salle des jeunes à Igon. A cette occasion de nombreux visiteurs ont pu découvrir ses œuvres abstraites qui interpellent et où chacun y trouve son interprétation personnelle.

Le meilleur résumé de cette exposition étant écrit par Bernard Vadon dans son blog : « Michel Carrère-Bordehore : une façon de célébrer l'abstrait de la beauté ». Tout est dit !



Œuvres de Michel Carrère

Illuminations



La place Saint Vincent

Cette année nous avons renouvelé partiellement les illuminations de Noël car les anciens matériels lumineux n'étaient plus aux normes de sécurité et aussi pour passer aux ampoules led moins énergivores. Dans un premier temps nous avons décoré la place du village et le quartier du lavoir. Nous essayerons dans les années futures de traiter également les autres quartiers avec peut être également des idées en devenir évoquées par les enfants du CME.



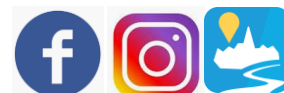
Le lavoir illuminé

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : mairie.igon@wanadoo.fr / www.igon-bearn.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK, INSTAGRAM ET INTRAMUROS.**

Ne pas jeter sur la voie publique.



Repas des aînés – Colis de Noël - Solidarité

Cette année les aînés de notre village avaient de nouveau le choix entre un repas offert à la Maison pour Tous et le traditionnel colis de Noël. Nous avons décidé de maintenir ce repas, dans le respect des gestes barrières et bien sûr avec Pass sanitaire exigé. Nombreux étaient ceux qui souhaitaient se retrouver. Une quarantaine de personnes était présentes, c'est bien sûr moins que lors des années précédentes en souhaitant que dès l'année prochaine les contraintes sanitaires seront levées et chacun pourra revenir partager ce moment de convivialité.

Comme l'an dernier, les colis de Noël ont été distribués conjointement par les Conseillers municipaux et les enfants du Conseil Municipal des enfants. Merci à tous les Aînés pour l'accueil réservé et aux enfants du CME pour leur implication, leur dynamisme et le vent de fraîcheur apporté dans cette action.

Merci également à toutes les Igonaises et Igonais qui ont participé à l'opération « Boîtes de Noël » distribuées par l'épicerie sociale de Coarraze, avec mention spéciale aux enfants de l'école du Beau Rameau.



Les enfants du Beau Rameau ont participé à l'opération des boîtes de Noël



Distribution de colis



Le repas des Aînés

Education-inscriptions Rentrée scolaire 2022/2023

Votre enfant aura 3 ans à la rentrée scolaire prochaine, il est donc fortement conseillé de procéder à son inscription en vous adressant au secrétariat de mairie. Pour rappel, tous les enfants à partir de 3 ans sont soumis à l'obligation scolaire.

De nombreuses informations utiles sur l'organisation de l'école sont également disponibles sur le site de l'école : <http://ecolepubliqueigon.fr>, (formulaires à imprimer, vie de l'école...) n'hésitez pas à le consulter. Un formulaire d'inscription sera également disponible dans les prochaines semaines ainsi que des instructions précises sur les conditions d'inscription en maternelle.



C'est le moment d'inscrire vos enfants pour la prochaine rentrée

Déchèteries / nouveaux horaires

Nouveaux Horaires
à partir du 01/01/22

HORAIRES
Matin : 9h-12h / AM : 14h-18h

ASSAT **ASSON** **COARRAZE**

	Matin	A-M	Matin	A-M	Matin	A-M
Lundi			×	×		
Mardi					×	×
Mercredi						
Jeudi	×	×				
Vendredi			×			
Samedi						

ouvert ☐ fermé ☒

Les nouveaux horaires

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'accès et les horaires des déchèteries sont modifiés.

La grande nouveauté est que vous êtes autorisés à accéder à l'ensemble des 3 sites.

Les horaires sur les trois sites, Asson, Coarraze et Assat sont harmonisés et resteront les mêmes toute l'année, vous n'avez plus à vous soucier des changements au printemps et à l'automne. Ci-contre, tableau des horaires à conserver.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : mairie.igon@wanadoo.fr / www.igon-bearn.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux FACEBOOK, INSTAGRAM ET INTRAMUROS.

Ne pas jeter sur la voie publique.

